

CM04072024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 juillet à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

Etaient présents

Mme BLANDUREL Marie-Hélène		Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey		
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	M. NIBAS Bruno
M. CHOQUET Pascal		
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : M. LOUIS Martial donne pouvoir à M. NIBAS Bruno ; M. FOSSIER Stéphane donne pouvoir à Mme BOCHÉ Audrey ; Mme DARRAS Zohra donne pouvoir à Mme LEMAITRE Danièle ; M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à M. DABONNEVILLE Jean-Pierre

Absent :

Secrétaire de séance : Marie-Hélène Blandurel

Ouverture de la séance à 19 heures 05 minutes suivant l'ordre du jour.

01) Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

02) Ouverture ALSH le mercredi toute la journée – phase test

Dans le courant de l'année scolaire 2023/2024, des parents ont sollicité la mairie et l'ALSH afin d'étudier la possibilité d'ouvrir l'ALSH du mercredi sur la journée complète.

Un sondage a donc été effectué auprès des usagers. 60% des familles ayant répondu se prononcent favorablement à cette ouverture.

L'UFCV estime le coût supplémentaire à supporter par la commune à 1 635.77 € pour l'année 2024/2025.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de tester sur l'année l'ouverture à la journée et de faire le point en fin d'année scolaire sur la réelle fréquentation. Si les effectifs des enfants ne sont pas assez suffisants, ce service ne sera pas reconduit pour l'année suivante.

Danièle Lemaître propose de faire un point d'étape aux alentours des vacances d'hiver.

Bruno NIBAS : Ne peut-on pas envisager cette possibilité sur une période donnée ? il suggère de faire comme à Amiens, d'imposer aux familles une inscription à l'année pour les obliger à s'y tenir.

Mme le Maire : « Ce n'est pas possible, les familles s'inscrivent en fonction de leurs besoins sur le site internet de l'UFCV, c'est un peu à la carte. Il y a des familles qui ont besoin de mettre leurs enfants ponctuellement, pour une réunion ou un RDV médical, par exemple. J'ai demandé à l'UFCV de

maintenir les tarifs à la demi-journée pour les mercredis, afin de permettre aux familles dont les enfants ont des activités extra-scolaires le mercredi après-midi de ne pas payer le plein tarif pour 3 heures d'animation

Isabelle VIGNE : Est-ce que les enfants des villages voisins pourront s'inscrire ?

Mme le Maire : Oui c'est possible, dans la limite des places disponibles, les allonvillois restant prioritaires. Les extérieurs peuvent s'inscrire au tarif extérieur pour un coût moyen de 17 ou 18 €.

Daniel Fourier : Ça représente combien de familles intéressées ?

Mme le Maire : Une vingtaine de familles environ.

Francis CARON : Et pour la restauration ?

Mme le Maire : Il est demandé aux parents de fournir le pique-nique.

Arrivée de Youssef FARES à 19 H11.

Mme le Maire résume le point 2.

Youssef FARES : Une année permet de voir si ça tient mais si la fréquentation n'est pas suffisante, n'est-il pas possible de donner un autre travail aux agents ?

Mme le Maire : Non ce n'est pas possible, ils sont engagés pour l'année scolaire afin de proposer des animations au centre. Sinon, il faudrait proposer des animations en direction des adolescents, mais c'est autre chose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

Contre 0 abstention 0 pour 14

03) Délibération autorisant le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour pallier certaines absences d'agents des services publics

Afin d'assurer une continuité de services publics, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour pallier les absences d'agents des services publics pour maladie ou formation, par exemple.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Contre 0 abstention 0 pour 14

04) Projet Auges/ Prairie Auges/cimetière

Après mise en concurrence, la société ESER qui s'occupe de l'ingénierie des travaux envisagés rue des Auges, Prairie des Auges et dans le cimetière, a reçu les propositions :

Concernant les travaux VRD de la rue des Auges :

RAMERY TP pour la somme de 99 809.50 € HT, soit 119 771.40 € TTC ;

EIFFAGE pour la somme de 103 726.00 € HT, soit 124 471.20 € TTC ;

BOUFFEL TP pour la somme de 104 694.30 € HT, soit 125 633.16 € TTC.

Après analyse des offres, la société ESER estime que la proposition la plus avantageuse est celle de l'entreprise RAMERY TP. En effet, le planning est clair et détaillé, les moyens humains sont clairement définis et précis et les fiches techniques sont complètes et répondent pleinement aux attentes.

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la société ESER et de retenir le devis de la société RAMERY TP pour la somme de 99 809.50 € HT, soit 119 771.40 TTC.

Madame le Maire rappelle que par voie de conventionnement avec le conseil départemental, les travaux seront pris en charge par ce dernier à hauteur de 40 % du montant HT, soit 39 923.80 €. La demande de subvention au titre de la DSIL (Préfecture de la Somme) n'a pas été retenue.

Daniel Fourier : toutes les entreprises ont-elles répondu aux mêmes demandes ?

Mme le Maire : oui

Bruno NIBAS : Les arbres devant chez moi vont-ils être coupés ?

Mme le Maire : Non, il n'y a qu'un endroit où un arbre sera coupé, celui devant Monsieur DELRUE. Si toutefois, il y avait des adaptations sur le chantier, Mme le Maire propose de voir avec Bruno Nibas quel arbre serait moins gênant à couper.

Isabelle Vigné estime que le banc face aux containers ne présente aucun intérêt et souhaite qu'il soit ôté ou déplacé.

Mme le Maire : Il va être enlevé.

Youssef Fares : J'ai une question qui est peut-être hors-sujet mais Ne peut-on pas demander à ne mettre les poubelles que d'un côté de rue pour réduire le coût des ramassages ?

Mme le Maire explique que ce service est géré par Amiens Métropole et qu'elle est dans l'impossibilité d'apporter une réponse à cette question.

Daniel Fourier : N'y aura-t-il pas d'autres d'installations pour réduire la vitesse ?

Mme le Maire : Non, s'agissant d'une route départementale, nous n'avons pas d'autres choix que ceux du Département.

Youssef Fares : Il existe dans d'autres communes des panneaux annonçant la vitesse, ne pourrais-t-on pas installer ce genre de panneaux ?

L'ensemble des conseillers pensent que ça ne ferait pas ralentir pour autant les automobilistes.

Daniel Fourier : quand commencent les travaux et comment va s'organiser la circulation ?

Mme le Maire : Fin septembre. Pendant les travaux la circulation pourra être temporairement interdite pour installer notamment le ralentisseur. Pendant les travaux du chemin piéton, la circulation sera alternée. Concernant, les riverains, ils pourront accéder à leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise RAMERY TP, autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier et à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contre 0 abstention 1 (D. Fourier) Pour 13

Concernant les travaux VRD de la Prairie des Auges :

RAMERY TP pour la somme de 99 314.15 € HT, soit 119 176.98 € TTC ;

EIFFAGE pour la somme de 103 699.90 € HT, soit 124 439.88 € TTC ;

BOUFFEL TP pour la somme de 102 981.50 € HT, soit 123 577.80 € TTC.

Après analyse des offres, la société ESER estime que la proposition la plus avantageuse est celle de l'entreprise RAMERY TP. En effet, le planning est clair et détaillé, les moyens humains sont clairement définis et précis et les fiches techniques sont complètes et répondent pleinement aux attentes.

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la société ESER et de retenir le devis de la société RAMERY TP pour la somme de 99 314.15 € HT, soit 119 176.98 TTC.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les demandes de subventions au titre de la DSIL et de la DETR (Préfecture de la Somme) n'ont pas été retenues. Au regard des sommes conséquentes pour la commune, elle propose de phaser le chantier, en effectuant les travaux de la rue des Auges dès le mois de septembre et les travaux de la Prairie des Auges au printemps 2025, ce qui permettrait de solliciter de nouveau la Préfecture pour un accompagnement financier ainsi que le Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux communes qui sera renouvelé en ce début d'année 2025. Madame le Maire précise que la société Boudier interviendra avant l'hiver pour reboucher les trous de la Prairie des Auges en attendant les travaux définitifs.

Youssef Fares demande si les projets Rue des Auges/Prairie des Auges sont liés et, dans ce cas, de modifier le coût des travaux.

Mme le Maire confirme que les projets ne sont pas liés quant aux prix.

Daniel Fourrier : Pour la gestion des eaux pluviales, le fait d'effectuer les travaux de la rue des Auges avant la prairie des Auges n'engendrerait-il pas des problèmes d'écoulement d'eau ?

Madame le Maire : Non, la gestion des pluviales de la Prairie des Auges se fera directement dans cette rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise RAMERY TP, autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier et à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contre 0 abstention 0 pour 14

Concernant les aménagements paysagers :

EHTRE PAYSAGE pour la somme de 48 949.25 € HT, soit 58 739.10 € TTC

MAILLARD PAYSAGE pour la somme de 53 134.96 € HT, soit 63 761.95 € TTC

Après analyse des offres, la société ESER estime que la proposition la plus avantageuse est celle de l'entreprise EHTRE PAYSAGE. En effet, le planning est clair et détaillé, les moyens humains sont

clairement définis et précis et les fiches techniques sont complètes et répondent pleinement aux attentes.

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la société ESER et de retenir le devis de la société EHTRE PAYSAGE pour la somme de 48 949.25 € HT, soit 58 739.10 € TTC.

Isabelle Vigné précise qu'il faudrait éviter de mettre les panneaux signalétiques devant les arbres, car à un moment donné, on ne les voit plus.

Daniel Fourrier demande, s'agissant de la réalisation du jardin du souvenir, si le choix est définitif. Mme le Maire précise que si la question concerne la forme, la réponse est non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise EHTRE PAYSAGE, autorise Mme le Maire à signer tout document afférent au dossier et à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contre 0 abstention 0 pour 14

05) Approbation du projet d'aménagement sur la zone à urbaniser

Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la zone identifiée AUR dans le PLU proposé par AMSOM habitat dans le cadre du Plan Local de l'Habitat porté par Amiens Métropole.

Ce projet répond pleinement au règlement et aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU de la commune, avec ses 25 logements, dont 11 dédiés à l'accession sociale à la propriété sous bail réel solidaire et 14 lots à bâtir. Le mail planté est également respecté.

Marie-Hélène Blandurel : Y a-t-il un accès prévu entre ce projet et le lotissement déjà implanté ?

Mme le Maire : Oui, c'est visible sur le plan.

Isabelle Vigné : Les maisons accolées seront les logements en accessibilité ?

Mme le Maire : Oui

Daniel Fourrier trouve que c'est dommage de sectoriser les différents emplacements.

Mme le Maire : Ces implantations permettent de réduire les coûts pour les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet et autorisent Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre 0 abstention 1 (D. Fourrier) pour 13

06) Délibération prescrivant une modification simplifiée de PLU

Comme nous le permettent les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU, il conviendrait d'ouvrir à l'urbanisation la zone identifiée AUf à vocation artisanale, industrielle, commerciale, de logistique, de services, offrant peu de nuisance et de la règlementer pour répondre à un projet d'extension d'activité d'une des entreprises déjà implantées.

Monsieur Nibas demande où sera située l'extension.

Mme le Maire : Derrière les locaux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de modification du PLU, de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la modification du PLU et autorise Madame le Maire à solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme.

Contre 0 abstention 0 pour 14

07) Questions diverses

Changement de sens La Ruelle/rue des Auges : Les travaux de la phase test pour le changement de sens de circulation de La Ruelle et d'une partie de la rue des Auges ont été effectués en ce début juillet. Quelques habitants sont venus remplir le cahier de doléances, pointant notamment la vitesse et le non-respect de la priorité à droite dans La Ruelle. Mme Lemaître et Mme le maire ont rencontré les services d'Amiens Métropole en début de semaine dernière. Un stop sera installé à la place du « céder le passage », des plots seront installés en début de rue pour matérialiser des chicanes.

Remarque de Bruno NIBAS : Le stop de la rue des Auges ne fonctionne pas, peu d'automobilistes marquent cet arrêt, il constate également que certaines personnes résidant des logements de la SIP ne respectent pas le sens interdit.

Danièle LEMAÎTRE indique, pour la résidence du château, que la signalétique déjà en place sera complétée par un fléchage au sol.

Daniel Fourrier précise qu'il y a de gros engins qui passent dans la rue et fait remarquer que l'on a changé le sens de la circulation pour le bus qui ne prend que 2 ou 3 personnes.

Madame le Maire : Il y a quand même beaucoup plus de personnes, notamment pendant les temps scolaires, les adolescents.

Marie-Hélène Blandurel insiste sur la vitesse excessive des automobilistes et le non-respect flagrant de la priorité à droite.

Mme le Maire rappelle les démarches déjà entreprises à ce sujet.

Youssef Fares : Il y a une solution qui coûterait peut-être cher pourquoi ne pas demander un accès sur la rocade.

Mme le Maire : Des demandes ont déjà été faites auparavant, mais la réponse est que cet accès serait trop proche des autres.

Madame le Maire pense que l'on perdra du flux d'ici quelques mois.

La fête de la musique : La fête de la musique a connu encore cette année un très beau succès. De nombreux allonvillois étaient présents pour participer aux festivités. Les concerts, le feu d'artifice et la soirée dansante ont été fortement appréciés. Madame le Maire remercie les bénévoles du comité des fêtes et de l'APEA qui ont tenu la buvette et la restauration. Ces dernières ont généré un bénéfice de 1336.28 €. Cette somme sera intégralement reversée à la commune et réinjectée dans l'édition 2025.

Terrain multisports : L'entreprise Boudier a réalisé la plateforme qui accueillera l'équipement. Ce dernier devrait être installé en début du mois de septembre.

Cimetière : De nombreuses pousses d'arbustes et de lierre viennent envahir les vieilles tombes. Il va être procédé au nettoyage de ces tombes visiblement abandonnées. Il est également envisagé de reconduire les demi-journées citoyennes pour le nettoyage des allées, en l'attente des travaux au printemps.

Label villes et villages fleuris : Après le passage du jury d'Amiens Métropole, nous avons eu la visite du comité départemental du label le 17 juillet. En l'absence de Madame le Maire, les membres du comité ont été reçus par Madame Lemaître et Monsieur Dabonneville. Un rapport rédigé par Madame le Maire sur les actions menées par la commune en faveur de la biodiversité leur a été remis. Les membres du comité ont fortement apprécié leur visite. Nous sommes en attente du retour du compte-rendu de cette dernière.

Portillon aire de jeux : Le portillon de l'aire de jeux a été redressé. Une serrure et une poignée vont pouvoir être réinstallées.

Benne à déchets verts : Profitant de la présence des entreprises pour les travaux de la rue des Auges, une plateforme va être réalisée à l'emplacement de la benne à déchets verts ce qui permettra de réaliser à la suite des marches d'accès. Madame le Maire va prendre attache avec les services d'Amiens Métropole pour déposer temporairement la benne sur la plate-forme près de l'aire de jeux.

Isabelle Vigné manifeste sa satisfaction tant en ce qui concerne la réparation du portillon que l'aménagement prévu pour la benne.

Youssef Fares demande s'il est prévu une caméra à proximité de la benne.

Bruno Nibas précise que cela figure dans le projet présenté antérieurement au Conseil par la FDE.

Elections législatives : Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal ainsi que les alonvillois qui se sont rendus disponibles pour tenir le bureau de vote et assurer les dépouillements.

08) Questions orales :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20